Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_10_6_92-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, Mme Gaëlle PRIGENT, M. Henri DE FRANCESCHI, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Mickaël STEPHAN, Mme Colette BULEON-GUILLE

Absents excusés :

- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Didier MAURICE a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Yannick MUSSETA a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE
- Mme Laurent MORIN a donné pouvoir à M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN

Date de convocation : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°10
(2025/6/92) – FESTIVAL PROM'NONS NOUS : DEMANDES DE SUBVENTIONS
RAPPORTEUR : YANNICK CADIOU

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_10_6_92-DE

Organisé par un réseau de professionnels (L'Hermine – Sarzeau / Etablissement Public de Coopération Culturelle Scènes du Golfe – Vannes et Arradon / Le Vieux couvent – Muzillac / L'Asphodèle - Questembert Communauté / Le Forum –Nivillac / Grain de sel –Séné / Le Dôme – Saint-Avé), le festival « Prom'nons nous » propose une programmation de qualité à l'attention des familles de toute la région vannetaise.

Cet évènement se déroule tous les ans durant les quinze jours précédant les vacances d'hiver.

Le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Morbihan et la DRAC Bretagne, dans le cadre de leur politique de développement culturel, accordent des aides au fonctionnement pour les évènements culturels structurant le territoire. Le festival « Prom'nons nous » est référencé comme faisant partie de ces manifestations.

Lors de chaque édition, l'un des partenaires du festival est chargé de réaliser les demandes de subventions auprès des collectivités susmentionnées. Ce partenaire est aussi chargé de les recueillir puis de les redistribuer suivant le protocole qui sera indiqué dans la convention de partenariat ci-jointe (attribution au pourcentage du budget artistique de chaque structure).

Pour l'édition 2026 du festival, le Vieux Couvent / Muzillac se chargera des démarches auprès de la Région Bretagne et du Département du Morbihan ; le Dôme / Saint-Avé se chargera des démarches auprès de la DRAC Bretagne.

En tant que porteur de projet auprès de la DRAC, la commune de Saint-Avé recevra la totalité de la recette de subvention et la reversera aux collectivités partenaires dans les conditions définies dans la convention annexée (article 4).

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de partenariat,

CONSIDERANT l'intérêt du Festival « Prom'nons nous » pour l'accès à la culture pour tous, notamment le jeune public,

CONSIDERANT les aides au fonctionnement attribuées par le Conseil Régional de Bretagne, le Conseil Départemental du Morbihan et la DRAC Bretagne, dans le cadre de leur politique de développement culturel,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie économique, tourisme, culture »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative à l'édition 2026 du Festival Prom'nons-nous avec Questembert communauté, les communes Muzillac, de Nivillac, de Sarzeau, de Séné et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Scènes du Golfe, telle que jointe en annexe.

Article 2 : **PREND ACTE** que la ville de Saint-Avé est porteur de projet pour les démarches de financement auprès de la DRAC Bretagne et reversera la subvention aux collectivités partenaires dans les conditions définies à l'article 4 de la dite convention. Les crédits seront prévus au budget principal.

Article 3 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 17 novembre 2025

Le Maire, VILLE DE SAINT-AVÉ 56890 Anne GALLO-KERLEAU	Le secrétaire de séance, Morgane LE ROUX